

**DEMANDES D'AUTORISATION**  
en vertu de l'article 53 de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.

L'audience aura lieu le mercredi 3 août 2016, à compter de 9 h,  
à la salle du Conseil, rez-de-chaussée, Place Ben-Franklin,  
101, promenade Centrepointe

**Dossier n<sup>os</sup> :** D08-01-16/B-00202, D08-01-16/B-00203  
**Propriétaire(s) :** Martin, Michael et David Schouten  
**Emplacement :** 3749 (3741), prom. Donnelly, (3740), chemin Paden  
**Quartier :** 21-Rideau-Goulbourn  
**Description officielle :** lot 16, concession 1  
**Zonage :** RU  
**Règlement :** 2008-250

**OBJET DES DEMANDES :**

Les propriétaires souhaitent lotir leur bien-fonds en trois parcelles distinctes en vue de créer deux nouveaux lots résidentiels aux fins d'aménagement futur.

**AUTORISATION REQUISE :**

Pour ce faire, les propriétaires nécessitent l'autorisation du Comité en vue de cessions.

Les propriétés figurent sur un croquis qui accompagne les demandes. Les parcelles disjointes sont décrites ci-après :

Demande	Façade	Profondeur	Superficie	Adresse municipale
B-00202	140 m prom. Donnelly	135 m	1,75 ha	3749, promenade Donnelly (maison et remises existantes)
B-00203	60 m prom. Donnelly	135 m	0,8 ha	3741, promenade Donnelly (vacante)

Le terrain qui sera conservé aura une façade de 280 mètres sur le chemin Paden sur une profondeur de 1 665 mètres. Sa superficie sera de 42,2 hectares. Il s'agit d'une parcelle vacante qui sera située au 3740, chemin Paden.

Les demandes indiquent que la propriété fait actuellement l'objet d'une servitude de Bell (ML7870) qui est contiguë au chemin Paden.

**LES DEMANDES** indiquent que la propriété ne fait actuellement l'objet d'aucune autre demande d'approbation en vertu de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.